

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Participation au stand collectif luxembourgeois au salon MIPIM 2014
- Formule « Partenaire du stand » -

Entreprise : _____

Personne de contact : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

E-mail : _____ Site web : _____

confirme sa participation en tant que Partenaire du stand au Pavillon national mis en place par le service des Affaires Internationales de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg dans le cadre de la 25^{ème} édition du salon MIPIM qui se tiendra du 11 au 14 mars 2014 à Cannes (France).

Formule « Partenaire du stand » à 11.000 €



- ✓ **Un Totem personnalisé avec deux écrans pour présenter votre entreprise, des porte-documents pour la mise à disposition de vos brochures et une niche comprenant deux fauteuils et une table personnalisée pour l'accueil de votre clientèle**
- ✓ Prise en charge des frais d'inscription du premier participant de votre entreprise s'élevant à 1.015€ HTVA – les frais d'inscription des participants supplémentaires seront à charge de votre entreprise au prix unitaire de 800€ HTVA
- ✓ Un profil présentant les activités de votre entreprise dans la brochure officielle distribuée lors du salon aux exposants et aux visiteurs
- ✓ Présence de votre logo sur le stand collectif
- ✓ Présentation de votre entreprise dans une vidéo diffusée sur divers écrans sur le stand collectif
- ✓ Votre Logo sur l'invitation officielle de la journée luxembourgeoise
- ✓ Connexion Wifi sur le stand collectif
- ✓ Transport de votre matériel promotionnel (brochures, gadgets etc.) au salon
- ✓ Accès à une réserve commune sur le stand
- ✓ Présence d'hôtesse sur le stand qui assurent le service lors de l'accueil de votre clientèle
- ✓ Boissons et agapes pour servir à votre clientèle
- ✓ Assistance et conseil tout au long de la durée du salon.

Votre entreprise s'engage :

- ✓ à verser suite à la réception de la facture le montant relatif à l'offre souscrite à la Chambre de Commerce pour couvrir partiellement les frais en relation avec la mise en place et l'aménagement du stand collectif luxembourgeois ;
 - ✓ à prendre en charge, en cas d'annulation de sa participation, les frais d'annulation de la location de la surface et/ou du matériel d'exposition qui lui auront été réservés par la Chambre de Commerce et qui, dans ce cas, seront facturés à cette dernière;
 - ✓ à contracter les assurances suivantes auprès d'une compagnie d'assurance agréée :
 - **responsabilité civile** pour la couverture des dommages pouvant être causés par son personnel au stand à des tiers pendant la manifestation et durant les périodes de montage et de démontage de l'exposition ;
 - **accidents** pour la garantie des dommages dont son personnel pourrait être victime ;
 - **tous risques** pour couvrir les dommages pouvant être causés à son matériel d'exposition durant les transports aller/retour et pendant le séjour sur place.
- Ces assurances prévoient une clause de renonciation à l'exercice de tout recours contre la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg.
- ✓ à ce que un ou plusieurs de ses délégués soient présents au stand pendant la durée de la manifestation et à ce que son matériel d'exposition et de promotion soit remballé à la fin du salon par son personnel sur place.

Fait à Luxembourg, le _____

Lu et approuvé - Signature :

Cachet Commercial :

Nom, prénom et fonction du responsable signataire :

